



Pose coffret EDF

Par tubulure

Bonjour

je repose ma question pas de réponse de la précédente, erreur de ma part, ou de rubrique ?

Mon habitation et terrain sont séparés par un mur (50 mètres mitoyen ou en limite séparative, achat voilà 20 ans), l'entrée du voisin se trouve en prolongement d'un passage de 7 mètres parallèle au mur, de l'autre côté de ce passage, en face mon terrain se trouve un autre terrain nouvellement vendu et en construction

pour imager

au centre le passage à droite moi, à gauche le nouveau voisin, dans le prolongement du passage de 7 mètres plus bas, face au passage mon ancien voisin. Il doit y avoir une servitude de passage, entre mes deux voisins cette entrée ne me concerne pas, la mienne est de l'autre côté de mon terrain (à 24 mètres)

Dernièrement je me suis aperçus, que le mur avait été entièrement percé pour y loger le coffret électrique. De mon terrain, derrière un arbre, j'ai découvert le fond du coffret entouré de mousse expansive, je voudrais savoir si ce voisin est dans son droit d'utiliser ce mur qui se trouve donc entre mon terrain et le passage, le nouveau voisin en question se trouve de l'autre côté du passage pour son coffret, ne devait-il pas utiliser son côté, ou apposer ce coffret contre le mur ou au pire régler le côté finition de mon côté (mur percé, fond du coffret, mousse expansive en excès)

MERCI et avec mes excuses pour la formulation

[Modifier mon message] [Supprimer]